



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle affaires juridiques

Affaire suivie par
Corinne Martin
Chargé des affaires juridiques

Décision 2024-OR-191

**Nomination de Madame Régine
ANDRE-OBRECHT en qualité de
médiatrice pour les usagers de
l'université Toulouse III – Paul
Sabatier**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2 ;
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment ses articles 52 et 72 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération 2024/04/CA-092 du conseil d'administration en date du 22 avril 2024 portant avis favorable à la nomination de Madame Régine ANDRE-OBRECHT en qualité de médiatrice pour les usagers de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Nomination

Madame Régine ANDRE-OBRECHT est nommée en qualité de médiatrice vis-à-vis des usagers de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

Article 2 : Durée

Son mandat est d'une durée de deux ans renouvelables¹.

Article 3 : Publicité

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services, et dans l'attente de sa nomination, l'agent comptable de l'université Toulouse III - Paul Sabatier, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 02 mai 2024



Odile RAUZY



¹ Article 72 des statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier